

ARRETE DE CIRCULATION n° 2026-021

Le Maire de la Commune d'Aubessagne

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route ;

VU la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992 modifiée ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise AGRI TP LOC en date du 28 mai 2026 ;

CONSIDERANT les travaux de raccordement en eau d'un particulier et de l'ASA du canal du Marais ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de règlementer la circulation le 29 mai 2026 aux alentours de la parcelle D566 chemin des Dreux ;

ARRETE

Article 1 : Le 29 mai 2026, la circulation sera fermée le 29 mai 2026 de 8h à 17h aux alentours de la parcelle D 566, chemin de Dreux.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

Fait à Aubessagne,
Le 28 mai 2026

Le Maire
Richard ACHIN

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution
La commune d'Aubessagne
La Gendarmerie

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Aubessagne. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AUBESSAGNE' at the top and 'CHAMPSAUR - VALGAUDEMAR' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre - Chauffayer – 05800 AUBESSAGNE
Mail : mairie@aubessagne.fr

